

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 37 (1965)

Heft: 6

Artikel: Constructions exécutées en 1963-1964 et constructions projetées en 1963-1965

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

logements n'est donc guère probable. Il en va autrement en ce qui concerne les constructions industrielles: c'est en effet la première fois depuis longtemps que la valeur des projets annoncés est inférieure à celle des constructions réalisées l'année précédente. Deux éléments ne sont certainement pas étrangers à ce phénomène: une appréciation plus prudente que par le passé des perspectives économiques et le fait que les mesures officielles visant à réduire l'effectif des travailleurs étrangers entravent ou excluent même les investissements dits d'agrandissement.

Il peut paraître surprenant à première vue que les chiffres révélés par l'enquête ne correspondent pas à ceux que le préposé aux questions de construction a publiés sur les sommes imputées aux contingents assignés. Les différences sont dues à l'hétérogénéité des deux statistiques. C'est ainsi, par exemple, que les constructions mises en chantier en 1963 ou antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie ou achevée en 1964 ne figurent pas dans la statistique du préposé, tandis que celle du délégué en tient compte. Cette dernière assimile d'autre part aux travaux publics les logements construits par les pouvoirs publics, alors que le préposé les englobe sous la dénomination générale de construction de logements. Des précisions et restrictions s'imposent par conséquent si l'on cherche à comparer les deux statistiques.

L'écart entre le volume des projets annoncés pour 1965 et les travaux exécutés en 1964 dénote que la branche du bâtiment aura encore à faire face, cette année, à de fortes

exigences régionales dont l'intensité ne sera cependant pas aussi prononcée que l'an dernier. Un obstacle supplémentaire réside dans le fait que les prescriptions fédérales obligent également la branche du bâtiment à réduire l'effectif de sa main-d'œuvre étrangère. Si l'on veut éviter que cette situation n'ait des conséquences préjudiciables tant à la branche du bâtiment qu'à l'ensemble de l'économie, le maintien en vigueur de l'arrêté fédéral sur la construction durant cette année se justifie pleinement. Un point demeure toutefois incertain en ce sens qu'il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure les changements intervenus sur le marché des capitaux permettront d'assurer définitivement le financement des projets annoncés.

Le délégué aux possibilités de travail.

49

Constructions exécutées en 1963-1964 et constructions projetées en 1963-1965

Tableau 1
Répartition par catégories de travaux

Catégories de travaux	Constructions exécutées				1964 = 100	Constructions projetées				1965 = 100	1964 = 100	
	1963 En millions de francs	%	1964 En millions de francs	%		1963 En millions de francs	%	1964 En millions de francs	%			
Travaux publics ¹												
Routes (dont routes nationales)	1220,6 (478,4)	12,2 (4,8)	1415,5 (550,1)	12,1 (4,7)	116	1414,9 (508,1)	12,2 (4,4)	1562,6 (538,3)	11,3 (3,9)	1599,1 (591,0)	11,9 (4,4)	102
Génie civil	739,5	7,4	920,5	7,9	124	956,6	8,3	1133,8	8,2	1244,7	9,2	110
Logements	34,7	0,3	71,3	0,6	205	65,5	0,5	89,0	0,5	103,6	0,8	116
Bâtiments	1177,0	11,8	1391,4	12,0	118	1504,1	13,2	1870,3	13,5	1816,9	13,4	97
Total	3171,8	31,7	3798,7	32,6	120	3941,1	34,2	4655,7	33,5	4764,3	35,3	102
Travaux privés ²												
Logements	3567,8	35,7	4184,3	35,9	117	4257,4	36,9	5359,4	38,5	4968,6	36,9	93
Constructions industrielles	2580,3	25,8	2840,3	24,3	110	2750,2	23,9	2989,2	21,5	2825,0	20,9	95
Chemins de fer privés	40,6	0,4	52,6	0,4	130	46,8	0,4	53,3	0,4	49,1	0,4	92
Usines d'électricité privées	389,2	3,9	486,3	4,2	125	371,2	3,2	521,9	3,8	520,9	3,9	100
Autres constructions ³	248,3	2,5	307,0	2,6	124	159,9	1,4	309,2	2,3	351,5	2,6	114
Total	6826,2	68,3	7870,5	67,4	115	7585,5	65,8	9233,0	66,5	8715,1	64,7	94
Total général	9998,0	100	11669,2	100	117	11526,6	100	13888,7	100	13479,4	100	97

¹ Travaux d'entretien compris.

² Sans les travaux d'entretien (estimation 400 millions de francs).

³ Routes et canalisations privées, terrains de sport et piscines privées, garages, hôpitaux privés, etc.

Tableau 2 Répartition selon le maître de l'ouvrage

Adjudicateur	Constructions exécutées				1964 1963 = 100	Constructions projetées				1965 En millions de francs	1964 1964 = 100	
	1963 En millions de francs	%	1964 En millions de francs	%		1963 En millions de francs	%	1964 En millions de francs	%			
Travaux publics ¹												
CFF ²	158,2	1,6	173,6	1,5	110	184,4	1,6	175,5	1,3	190,9	1,4	109
PTT	109,2	1,1	138,0	1,2	126	98,5	0,9	140,3	1,0	155,0	1,1	110
Direction constructions fédérales ³												
Etat-major général	31,4	0,3	35,2	0,3	112	48,1	0,4	50,8	0,3	32,4	0,3	64
Confédération	427,0	4,3	474,3	4,1	111	471,7	4,1	533,9	3,8	537,7	4,0	101
Cantons	1166,9	11,7	1351,7	11,6	116	1292,9	11,2	1432,2	10,3	1426,1	10,6	100
Communes	1578,0	15,7	1972,7	16,9	125	2176,4	18,9	2689,6	19,4	2800,5	20,7	104
Total	3171,9	31,7	3798,7	32,6	120	3941,1	34,2	4655,7	33,5	4764,3	35,3	102
Travaux privés ⁴												
Chemins de fer privés	40,6	0,4	52,6	0,4	130	46,8	0,4	53,3	0,4	49,1	0,4	92
Usines d'électricité privées	389,2	3,9	486,3	4,2	125	371,2	3,2	521,9	3,8	520,9	3,9	100
Privé												
Logements	3567,8	35,7	4184,3	35,9	117	4257,4	36,9	5359,4	38,6	4968,6	36,9	93
Constructions industrielles	2580,3	25,8	2840,3	24,3	110	2750,2	23,9	2989,2	21,5	2825,0	20,9	95
Autres ⁵	248,2	2,5	307,0	2,6	124	159,9	1,4	309,2	2,2	351,5	2,6	114
Total	6826,1	68,3	7870,5	67,4	115	7585,5	65,8	9233,0	66,5	8715,1	64,7	94
Total général	9998,0	100	11669,2	100	117	11526,6	100	13888,7	100	13479,4	100	97

¹ Travaux d'entretien compris.

² Sans les travaux d'entretien.

³ Sans les bâtiments des PTT.

⁴ Sans les travaux d'entretien (estimation 400 millions de francs).

⁵ Routes et canalisations privées, terrains de sport et piscines privées, garages, hôpitaux privés, etc.

50

Tableau 3 Construction de logements ¹

Cantons	Constructions exécutées (en millions de francs)			Constructions prévues (en millions de francs)			
	1963	1964	1963 = 100	1963	1964	1965	1964 = 100
Zurich	612,3	699,8	114	677,1	853,7	864,1	101
Berne	434,5	542,3	125	468,0	583,7	571,3	98
Lucerne	126,6	153,9	122	139,9	189,7	197,1	104
Uri	10,1	12,7	126	7,6	11,9	15,2	128
Schwytz	37,6	48,8	130	21,8	49,5	51,3	104
Obwald	11,6	12,6	109	13,8	14,4	22,1	153
Nidwald	12,5	18,3	146	13,1	19,4	21,0	108
Glaris	15,1	15,5	103	15,6	15,9	10,1	64
Zoug	49,8	42,9	86	51,7	63,5	63,1	100
Fribourg	74,5	109,1	146	69,7	109,7	100,0	91
Soleure	111,2	132,4	119	152,2	176,9	180,3	102
Bâle-Ville	132,9	152,6	115	185,4	216,3	174,5	81
Bâle-Camp.	159,6	195,0	122	267,8	310,1	303,4	98
Schaffhouse	41,1	44,8	109	49,3	63,6	67,5	106
Appenzell Rh.-Ext.	18,4	21,4	116	22,7	24,7	24,8	100
Appenzell Rh.-Int.	2,4	3,1	129	3,2	4,2	3,8	90
Saint-Gall	195,5	255,6	131	248,0	326,9	276,0	84
Grisons	117,9	138,0	117	118,4	153,4	140,1	91
Argovie	220,1	280,2	127	312,0	360,8	335,4	93
Thurgovie	90,4	114,7	127	97,5	143,9	109,0	76
Tessin	196,1	232,4	119	192,0	251,0	247,8	99
Vaud	312,8	355,7	114	463,7	548,4	508,6	93
Valais	140,9	179,1	127	117,0	194,3	184,3	95
Neuchâtel	80,6	104,2	129	109,1	125,8	113,4	90
Genève	398,0	390,5	98	511,9	636,7	488,0	77
Logements privés	3567,8	4184,3	117	4257,4	5359,4	4968,6	93
Logements communaux	34,7	71,3	205	65,5	89,0	103,6	116
Total général	3602,5	4255,6	118	4322,9	5448,4	5072,2	93

¹ Y compris les logements communaux, mais sans les travaux d'entretien.

Cours pour l'aménagement local

L'AVPA, Section valaisanne de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national organise, en collaboration avec l'Office de planification du canton du Valais, un cours pour l'aménagement local.

Ce cours est destiné à des architectes, ingénieurs, géomètres, économistes, etc., ainsi qu'à des fonctionnaires qui désirent se former dans ce domaine. Il aura lieu à Saxon, du 22 au 26 juin 1965, sous la direction de M. Rolf Meyer, architecte SIA et urbaniste, à Zurich.

Des renseignements plus détaillés seront fournis par l'AVPA, case postale 330, 1951 Sion. AVPA.